

RÉSERVE ^{DE}
VIE SAUVAGE[®]



VOS DONS AGRANDISSENT
LA NATURE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES



LA NÉCESSITÉ D'UNE PROTECTION STRICTE

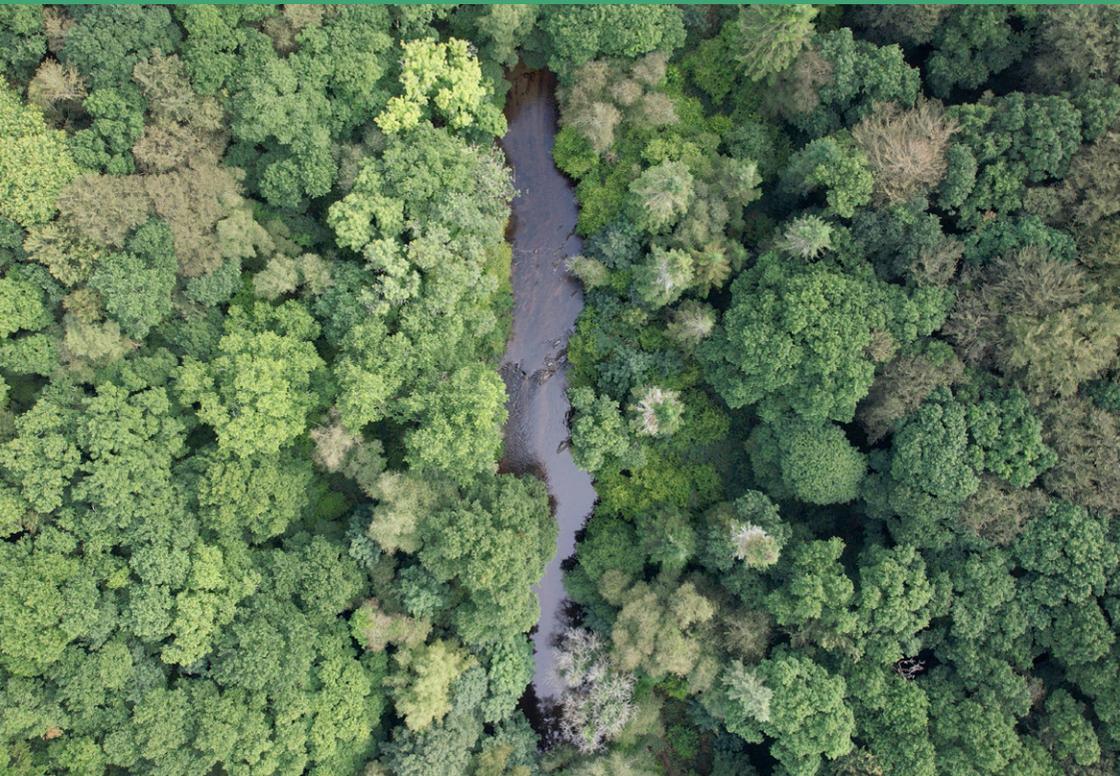


0,6%
du territoire
métropolitain
réellement protégé

source : Coordination Libre Évolution

Avec seulement **1,54%** de son territoire classé en protection « forte », la France est encore très loin de l'objectif des 10% qu'elle s'est fixée d'atteindre d'ici 2030. De surcroît, la protection « forte » des espaces n'a pas la valeur de la protection dite « stricte » au niveau européen, puisque la chasse, le pastoralisme et la coupe de bois peuvent y être pratiqués.

Face aux manquements de l'État, l'ASPAS s'est fixée pour objectif de renforcer la protection stricte en France en promouvant la libre évolution des espaces naturels. Cette méthode de gestion consiste à laisser la nature évoluer de façon spontanée, sans activité humaine extractive ou intrusive. Ces espaces ont vocation à accroître la biodiversité locale et à lutter contre les changements climatiques. À ce jour, **seulement 0,6% du territoire métropolitain permet la libre expression des processus naturels** ; contribuons à porter ce chiffre à 10% !





UN LABEL DE PROTECTION

Les Réserves de Vie Sauvage® (RVS) sont des espaces naturels acquis par l'ASPAS et sur lesquels nous appliquons **une protection stricte**. Dans ces Réserves, seule la promenade est autorisée. **Pas de chasse, de pêche, d'agriculture, d'exploitation forestière ou de véhicules motorisés...** **La faune et la flore sont libres de s'épanouir à leur gré et de s'autoréguler**. Plus nous rendons à la nature sauvage des territoires où elle peut s'exprimer pleinement et librement, mieux nous retrouvons une place à notre mesure, sans démesure. Ces espaces sont des lieux d'observation et de contemplation de la nature pour toutes et tous, dans le respect de la réglementation appliquée aux Réserves de Vie Sauvage®.

Créer des zones de quiétude
pour une biodiversité riche et diversifiée

Assurer une
reconnexion à la nature
pour toutes et tous



Permettre aux
vieilles forêts
de demain
de s'épanouir

Constituer des
puits de carbone
pour lutter contre
les changements climatiques

Restaurer des processus
écologiques et évolutifs fonctionnels



PRENEZ PART AU PROJET

- En faisant un don pour les Réserves de Vie Sauvage®.
 - En nous signalant des terrains à vendre : terres non agricoles, sans bâti, qui possèdent des caractéristiques intéressantes pour la faune et la flore sauvages : vieilles forêts, falaises, éboulis, gorges, zones humides...
 - En donnant ou en léguant à l'ASPAS des territoires sauvages d'intérêts faunistiques et/ou floristiques.
 - En nous transmettant un legs, une donation ou une assurance-vie.
- N'hésitez pas nous contacter, nous vous répondrons en toute confidentialité.



AVEC VOTRE DON, CRÉEZ DES RÉSERVES DE VIE SAUVAGE®

à retourner à ASPAS : 928 Chemin de Chauffonde
CS 50505 - 26401 CREST Cedex

NOM* : PRÉNOM* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

* Mentions obligatoires



66 % de votre don est déductible de vos impôts, dans la limite de 20 % de vos revenus. Le reçu fiscal global de vos soutiens vous sera envoyé en début d'année.



**L'ASPAS est une association reconnue d'utilité publique. Elle peut donc recevoir sans aucun frais l'intégralité de vos libéralités (dons, legs, assurance vie...).
Pour plus de renseignements, vous pouvez écrire à : dons-legs@aspas-nature.org**

- Je soutiens les Réserves de Vie Sauvage® (je joins mon règlement par chèque)
 en adhérent (si vous n'êtes pas déjà adhérent) avec un don
 20 € 30 € 50 € 80 € 100 € autres montants €

Je souhaite recevoir la charte des Réserves de Vie Sauvage®

Je souhaite m'inscrire à la newsletter de l'ASPAS

J'envisage de faire un legs, une donation, ou de souscrire une assurance-vie en faveur de l'ASPAS. Merci de me contacter.

Date : Signature :



DON EN LIGNE SUR
aspas-reserves-vie-sauvage.org/faire-un-don



L'ASPAS est une association reconnue d'utilité publique et 100 % indépendante. Elle défend les sans-voix de la faune sauvage, les espèces jugées insignifiantes, encombrantes, ou persécutées par la chasse. Elle mobilise l'opinion publique, interpelle les élus et sensibilise tous les publics à la nécessité de protéger les milieux et les espèces. Son savoir-faire juridique est unique.

Depuis 40 ans, elle a engagé près de 4 000 procédures devant les tribunaux pour faire respecter et évoluer positivement le droit de l'environnement. L'ASPAS crée des Réserves de Vie Sauvage® où l'intervention humaine est limitée à des objectifs écologiques. Ces espaces ont vocation à accroître la biodiversité locale, à améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques, et à proposer des lieux de quiétude et reconnexion à la nature pour toutes et tous. Depuis 2023, l'ASPAS décline cette protection forte à travers son programme de Havres de Vie Sauvage®, un label qui permet à des propriétaires de reproduire la démarche de l'association sur leurs terrains propres.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
rvs@aspas-nature.org

Association pour la protection des animaux sauvages
928 chemin de Chauffonde - CS50505 - 26401 Crest Cedex
Siège social : 2 Rue Henri Bergson
CS 90026 - 67087 STRASBOURG Cedex

www.aspas-nature.org

